

Wayling est un de ces agents,—et ce n'en est qu'un, car le Gouvernement en a nommé une demi-douzaine depuis qu'il a commencé la guerre.

DES VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. MANION: C'est-à-dire depuis que le Gouvernement a commencé à diriger l'effort de guerre du Canada, de la manière dont il le fait. Le Gouvernement a nommé environ une demi-douzaine de groupes d'agents de liaison, dont un travaille de concert avec le ministère de la Défense nationale. Le groupe que dirige le major Wayling a remis aux journaux, depuis le début des hostilités, 165 communiqués, ou plus d'un pour chaque jour de guerre. De plus, une demi-douzaine d'autres groupes sont chargés de remettre des communiqués aux journaux. En plus de tout cela, impossible d'ouvrir la radio sans entendre un ministre du Gouvernement raconter ce qui est censé être une description de l'effort de guerre du Canada, mais dont les deux tiers, ou environ, ne sont que de la simple propagande politique.

Pourquoi, après avoir réuni cette Chambre, comme il l'a fait, le premier ministre ne lui fait-il pas rapport, comme ce serait son devoir? Pourquoi ne fait-il pas une déclaration au sujet des actes du gouvernement? Pourquoi ne fait-il pas cette déclaration ici même, à la Chambre des communes? On me permettra de rappeler que lors de la courte session de septembre, le parti dont j'ai l'honneur d'être le chef et dont je me faisais l'interprète, offrit au Gouvernement tout son appui et toute sa coopération. J'ajouterai, sans craindre de démenti, que nous avons alors donné au Gouvernement notre appui, nos conseils et notre collaboration. Non seulement avons-nous promis de le faire, mais au cours des quatre mois écoulés depuis la fin de cette session, nous avons tenu notre parole. Pas une fois,—pas une seule—n'ai-je prononcé depuis un discours politique. J'ai bien, à trois ou quatre reprises, fait de courtes déclarations, au sujet, par exemple, des allocations aux mères ou aux personnes à charge, mais je n'ai pas prononcé un seul discours politique. Le parti dont j'ai l'honneur d'être le chef a tenu sa promesse de collaboration non seulement au cours de la courte session, mais depuis sa clôture. Jamais, en aucune circonstance, le premier ministre ne m'a fait demander et ne m'a fait part de quoi que ce soit au sujet de la guerre. De fait, depuis cette session je n'ai vu le premier ministre que deux ou trois fois et cela en public. Je dis qu'il n'y a eu aucun manque de collaboration de la part d'un des grands partis du pays. Nous avons, dis-je, prouvé notre désir de jouer franc-jeu, mais le premier ministre fait preuve d'un désir inexcusable de jouer à

la politique. Autrement dit, au lieu de préparatifs de guerre, son Gouvernement faisait des préparatifs d'élections. A ce que je puis voir, c'est bien ce qu'il tentait.

Je désirerais traiter brièvement une question, celle des remarques du très honorable député au sujet de la situation en Ontario. Il donne comme prétexte aux élections générales une résolution adoptée par la législature ontarienne. De quel droit l'assemblée législative de l'Ontario dicte-t-elle à la population du pays le temps des élections? Quel droit a-t-elle de commander au gouvernement fédéral? La Chambre des communes n'est-elle pas l'organisme qui doit prendre cette décision?

Le premier ministre a déclaré que M. Hepburn avait proposé la résolution et que le colonel Drew l'avait appuyée. Selon les journaux, c'est M. Hepburn qui l'a proposée et c'est un de ses ministres, l'honorable M. McQuesten, qui l'a appuyée. Le colonel George Drew ne l'a pas appuyée. Quoi qu'il en soit, peu importe qui l'ait proposée ou appuyée; c'est à cette assemblée-ci que le très honorable député est responsable, non pas à la législature ontarienne. Si, à cause de cet incident, il tenait réellement à en appeler au peuple, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi convoquer la Chambre des communes pour discuter cette question?

Un autre point que je tiens à mentionner en passant c'est le vote des soldats. Le très honorable premier ministre a dit que le Gouvernement allait édicter un règlement sous le régime de la loi des mesures de guerre pour permettre aux soldats de voter outre-mer. Le très honorable premier ministre a parcouru le pays pendant des années, prêchant la suprématie du Parlement. Le Parlement est maintenant en session, et pourtant il nous dit aujourd'hui que, sous le régime de la loi des mesures de guerre, le Gouvernement va manigancer quelque chose—j'estime que le mot convient—en vue de pourvoir au vote des soldats outre-mer. C'est ce qu'il dit. Je me contenterai de souligner que ses discours passés sur la suprématie du Parlement ne se sont jamais mieux qu'aujourd'hui révélés comme des hableries.

Il a ajouté que le nouveau Parlement s'occuperait des problèmes d'après-guerre. Le présent Gouvernement n'a jamais trouvé de solution aux problèmes d'avant-guerre; je me demande comment il résoudra ceux d'après-guerre.

L'hon. M. ROGERS: Oh!

L'hon. M. MANION: Je ferai observer au ministre de la Défense nationale (M. Rogers), qui rit en ce moment, qu'il a été ministre du Travail pendant plusieurs années. C'était lui